



Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 019

PRESTATION DE LOCATION D'UN CHARIOT TELESCOPIQUE –

CHOIX DU PRESTATAIRE

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 18H41, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de trente-six, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; ESTERELLAS Philippe ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; HAGENBACH Nadine ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; GOMY Michel ; DURAND Serge ; PENAUD Corine ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMENIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Marie-Françoise HAYEZ à Stéphane DUCOURTIOUX ; Annick BAUCULAT à Michel MOINE ; Isabelle DUGAUD à Bernard ROUGIER ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Laurent LHERITIER à Valérie BERTIN ; Guy BRUNET à Denis PRIOURET ; Philippe COLLIN à Serge DURAND

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Madame COLLET-DUFAYS Céline et Jacques BOEUF

Rappel du contexte

Dans le cadre de son Service Public de Gestion des Déchets, la Communauté de communes est en charge de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (bacs verts) et de Recyclables Secs (bacs jaunes) en points de regroupement qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les collectes quotidiennes assurées par les bennes à ordures ménagères sont vidées dans des cellules de transit qui sont louées par la Communauté de communes sur le site du Thym de Moutier-Rozeille, à la société Fayolle.

Sur ce quai de transfert, des rechargements quotidiens sont opérés pour le remplissage des bennes de transport des déchets jusqu'aux sites de traitement : la centrale énergie de Limoges pour les OMR et le centre de tri de Beaune Les Mines pour les déchets recyclables.

Ces opérations de chargements sont assurées en régie par la Communauté de communes. Outre la mobilisation d'un agent, elles exigent de disposer d'un matériel de chargement et de manutention.

En outre, ce matériel polyvalent est mutualisé avec le service de la déchetterie du Thym qui a aussi besoin d'un tel équipement.

Présentation de la demande

Un contrat de prestation de services avait été établi en janvier 2020 avec la société POUTOU dans le cadre d'un marché pour une location longue durée d'un petit chargeur polyvalent de type MANITOU. Il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat pour en assurer sa continuité. L'engin est utilisé au quotidien par le service.

Éléments d'appréciation

Dans le cadre du renouvellement nécessaire de cette prestation, une réflexion a été conduite par les services pour identifier la meilleure solution tant d'un point de vue technique que financier.

Pour cela des échanges ont été établis avec les deux sociétés les plus proches et susceptibles de proposer une offre de service similaire. Ces deux prestataires, dont l'un était le titulaire du contrat initial, ont été sollicités pour des propositions d'offres techniques et de prix. Les matériels proposés correspondent aux attentes techniques des besoins du service, à savoir notamment :

La capacité nominale d'au moins 4 100 kg, une levée d'environ 6,90 m avec portée AV d'environ 3,90 m et une puissance adaptée.

Éléments financiers

La société POUTOU, qui dispose d'un site à Guéret, et qui était notre prestataire, a formulé trois offres pour un matériel adapté de marque MANITOU :

- Location mensuelle 48 mois contrat full service : **1 874,00 € HT**
- Location mensuelle 36 mois contrat full service. : **2 080,00 € HT**
- Offre d'achat de l'équipement : **110 900,00 € HT**

La société OMNIMAT-JCB qui dispose d'un site à Limoges a formulé deux offres pour un matériel équivalent et tout autant adapté, de marque JCB :

- Location mensuelle 48 mois et contrat full service : **2 760,00 € HT**
- Achat 109 000,00 € HT avec garantie de 5 ans (pneus et godet spécial déchetterie).

La maintenance Full-Service comprend l'ensemble des prestations de maintenance préventive et curative courantes, mais elle ne comprend pas :

- le remplacement des roues (galets, bandages, etc...)
- le remplacement des éventuels accessoires (fourches, bras de pince, ...)
- les casses dues à une négligence, un accident ou une mauvaise utilisation de l'équipement

- les visites générales périodiques (VGP)
- les assurances

En l'absence de capacité d'investissement pour l'année 2024, les propositions d'acquisition ont été écartées.

L'offre la plus avantageuse est celle d'une location longue durée proposée par la société POUTOU, le matériel proposé est celui qui avait été fourni pendant ces quatre années. Il répond parfaitement aux besoins du service et un nouvel exemplaire de ce modèle sera mis à disposition.

Un engagement relatif à cette proposition établie pour une durée de 48 mois s'élève à hauteur de **89 952,00 € HT ou 22 488,00 € / an** soit un montant de location 2024 équivalent au contrat précédent.

La dépense est à inscrire au compte 61358 (autres locations mobilières) du budget de fonctionnement 2024 du Service Public de Gestion des Déchets.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de la société POUTOU pour la location d'un chariot télescopique sur une durée de 48 mois et pour un montant de location de 1 874,00 € HT par mois (soit 22 488,00 € HT par an) et à compter du 01.04.2024,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le contrat de location et les bons de commande d'engagement annuel.

Ainsi fait et délibéré le 14 mars 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le



Valérie BERTIN,
Présidente



